

*"Trois fois mort, enterré et ressuscité par la grâce de Dieu"*  
*François de Cuville*



# LA GAZETTE de BOIS-HEROULT

Bulletin d'Informations Février 2013

## Edito



## Internet pour tous !

Il n'est plus nécessaire de vanter les mérites et le caractère désormais indispensable d'Internet.

Dans notre travail, dans nos relations familiales, dans notre réseau professionnel et dans le cadre de

nos recherches individuelles, nous avons tous à utiliser Internet et il semblerait bien que nous ne puissions pas nous en passer avant de nombreuses années...

Cependant, nous avons tous constaté que la commune de Bois-Héroult ne dispose pas d'un réseau d'accès à Internet satisfaisant et ce, du fait de l'isolement regrettable des communes rurales.

Je pense toutefois qu'il est nécessaire de faire le point sur la question et de prendre des décisions pour préparer l'avenir.

Après plusieurs expériences qui se sont avérées infructueuses telle que la connexion au réseau WIFI/WIMAX, financée par le département, il s'avère incontestablement que l'ADSL se trouve être la solution la plus adéquate pour obtenir un débit à terme satisfaisant.

J'avais établi, en son temps, auprès de la Communauté de Communes du Moulin d'Écailles, un rapport sur la question que vous pouvez vous procurer à la mairie.

Toutefois, il ressort de mes dernières constatations que sur les 64 lignes téléphoniques France Telecom de la commune, 55 sont éligibles à l'ADSL (1<sup>er</sup> débit) et que 7 lignes de Bois-Héroult sont inéligibles, 2 lignes supplémentaires sont inéligibles à titre provisoire en raison de leur multiplexage c'est-à-dire de leur approvisionnement superposé (chiffres retenus sur abonnement Orange à ce jour).

Pour le hameau de La Quesne, celui-ci étant relié à Bois-Guilbert qui a fait l'objet d'une expérimentation de rénovation en raison de la grande vétusté de leur installation, les 4 lignes ouvertes à ce jour à La Quesne peuvent bénéficier de 15 à 20 mégas, c'est-à-dire du haut débit. Pour les 9 lignes de Mont-Rouvel, elles dépendent de Bosc-Bordel, et la situation ressemble un peu à celle du centre-bourg de Bois-Héroult.

Ainsi, nous constatons une grande inégalité dans la distribution de l'ADSL auprès de chaque habitation et le Conseil municipal et moi-même avons cherché des solutions à cet égard.

Il semble bien que si nous poursuivons les démarches d'obtention de la mise en place d'une couverture suffisante ADSL auprès de nos instances représentatives (Communauté de Communes, syndicat de Pays,...), la situation actuelle risque toutefois de durer.

Il convient donc de se convaincre de la nécessité d'être pragmatique et d'avoir recours pour les 7 à 9 lignes inéligibles de Bois-Héroult à un système de solution satellitaire.

Il est en effet prouvé que ce système satellitaire, mis en place dans de bonnes conditions, permet une bonne réception et un haut débit pour l'utilisateur.

C'est pourquoi, souhaitant accompagner l'installation de parabole satellitaire, le Conseil municipal a décidé de se substituer à la subvention du département (qui a été supprimée) et de financer directement tout achat de parabole à hauteur de 300 € pour les foyers inéligibles, sous réserve d'une déclaration préalable à la mairie.

Il s'agit là d'un gros effort financier que nous souhaitons réaliser pour améliorer nos conditions de vie en milieu rural.

A ce propos, puis-je toutefois vous rappeler les conditions de notre réglementation d'urbanisme (PLU) aux termes de laquelle il est indiqué que ces paraboles nécessairement orientées chez nous au sud, ne doivent pas être visibles de la rue, et doivent être installées soit sur une façade arrière non visible de la rue, soit au sol derrière de la verdure.

Au surplus, la couleur verte de la parabole est fortement recommandée.

Nous vous laissons donc le soin de prendre contact avec la mairie afin de nous interroger plus complètement sur ce dossier si important pour notre quotidien.



Je vous remercie.

Edouard de LAMAZE *Maire*



## AVIS A LA POPULATION

### BOIS-HÉROULT DE RETOUR À MARRAKECH !



Comme nous vous l'indiquions dans la Gazette du mois de juillet 2012, il est prévu d'organiser un voyage à Marrakech.

Les dates retenues approchent : du 26 au 30 avril 2013 !

Les volontaires qui souhaitent participer à ce beau voyage sont priés de se faire connaître au secrétariat de la mairie le plus rapidement possible.

Après un voyage qui commencera par un trajet en bus partant de la mairie de Bois-Hérault et un voyage direct en avion d'une durée d'environ 3 heures, nous atterrirons dans la cité de Marrakech aux portes du désert et au pied de l'Atlas.

Les visites et les festivités seront nombreuses.

Le prix négocié avec les différents intervenants se monte à la somme de 320 € par personne, comprenant le voyage, le logement, les petit-déjeuner et dîners, les transports sur place et les visites. Les déjeuners étant à la charge de chacun d'entre vous.

Pour réserver les vols, j'ai besoin très rapidement que vous vous inscriviez auprès de Madame CAPLET en mairie au 02 35 34 44 37 les mardis et jeudis, ainsi que d'un acompte de confirmation de 150 € par personne.

Il est impératif que chacun d'entre vous se munisse d'un passeport valide et d'un seul bagage par personne, (avec chaussures de marche, maillot de bain, crème solaire et lunettes de soleil...)



### ENTRAIDE



La confection du char de notre commune a débuté début février. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez contacter Florence BERTIN au 06 47 58 89 39 qui vous indiquera quand et comment cette construction va s'effectuer.

N'hésitez pas à prêter main forte à l'équipe déjà existante !

### CARNET ROSE

Le 6 novembre 2012, nous avons appris avec joie la naissance de Maëlle. Nous félicitons Neïle VILLAMAUX et Thierry CHRETIEN pour cet heureux événement.

Le 2 janvier 2013, Cédric PETIT et Isabelle WOZNIAC souhaitaient la bienvenue à Timéo. Nous leur adressons toutes nos félicitations.



Cherchez  
l'erreur !..

### AVAP

Les membres de la commission de concertation de l'AVAP :

- Brigitte LELIEVRE, architecte des Bâtiments de France,
  - Elisabeth WALLEZ, Protection du patrimoine,
  - Christophe MOINIER, Inspecteur des Sites de la DREAL,
  - Patricia DEVILLEPOIX des Valeurs Anciennes du canton de BUCHY,
  - Patrick CHAUVET, Conseiller Général, Maire de BUCHY,
  - Christian ALEXANDRE, Maire d'HERONCHELLES,
  - Edouard de LAMAZE, Maire,
  - Eliane COEFFIER, Adjointe,
  - Marie Magdeleine LOISEL, Adjointe,
  - Carole LECHEVALIER, Conseillère municipale,
  - Hubert LESEIGNEUR, Conseiller municipal,
  - Michel TUGOT DORIS, Conseiller municipal,
- se rencontrent régulièrement et poursuivent leurs réunions de travail.

### ILS NOUS ONT QUITTÉS

Notre ami Claude MESIERZ s'est éteint à son domicile le 20 décembre 2012.

Nous avons perdu une figure de notre commune que nous connaissions tous depuis de longues années.

Après avoir enseigné à Sotteville-lès-Rouen au Lycée Marcel Sembat, Claude MESIERZ, avec son épouse décédée il y a cinq ans, s'est installé à Bois-Hérault pour prendre sa retraite à la fin des années 1970.

Claude MESIERZ qui avait servi en Algérie, était membre de l'Association des Anciens Combattants de la commune, en qualité de trésorier. Tout dernièrement, Claude MESIERZ et ses amis évangélistes de la chorale du Jardin des Plantes de Rouen, avaient organisé dans notre église un concert gospel qui fut un grand succès. La veille de sa mort, Claude MESIERZ participait à une manifestation du CCAS de la commune où il était également très actif. Les époux MESIERZ ont eu quatre enfants, dont l'un est devenu parent d'un jeune garçon qui nous a rapporté des souvenirs d'un de ses voyages à l'étranger.

Claude MESIERZ repose donc désormais dans le cimetière de Bois-Hérault aux côtés de son épouse.

Le Maire, le Conseil municipal, le Président et les membres de l'Association des Anciens Combattants adressent à la famille leurs plus sincères condoléances.



Le 21 janvier dernier disparaissait Madame Karine CARON-LESEIGNEUR, maman d'un petit garçon de deux ans. Nous présentons toutes nos condoléances à la famille LESEIGNEUR.

# FACEBOOK DE BOIS-HEROULT



Le colis de Noël des Anciens



Notre église vue d'en bas



Notre église vue d'en haut



Concert évangélique de la chorale du Jardin des Plantes de Rouen, à l'invitation de Claude MESIERZ, le 19 octobre 2012 à Bois-Héroult, en présence du Père Didon, curé de la paroisse de Blainville-Buchy.



Le Comité des Fêtes en la salle communale



Les bleuets du 11 novembre



La maison de retraite de Forges-les-Eaux



Concert par les jeunes DUHAMEL



# CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU 21 DECEMBRE 2012 (pour le compte-rendu intégral, merci de vous rendre sur le site [www.bois-heroult.fr](http://www.bois-heroult.fr))

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du décès de M. Claude MESIERZ qui s'est éteint à son domicile le 20 décembre 2012 et de M. Jean-Jacques LEVASSEUR commerçant de BUCHY et ancien pompier de BUCHY.

M. le Maire remercie Mme Eliane COEFFIER, Présidente du CCAS et les membres du CCAS pour l'organisation du goûter et du colis de Noël pour les anciens de la commune.

## PROJET DU REGLEMENT DE L'AVAP

Chaque conseiller est en possession du projet du règlement de l'AVAP et donne son avis. M. le Maire indique que la commission a apporté des modifications. M. le Maire propose de se réunir fin janvier pour réexaminer ensemble le projet.

Il est rappelé que le PLU doit être modifié. M. le Maire précise qu'il a reçu une demande de M. Roger SICAUT.

Le Conseil Municipal décide de modifier le plan de zonage :

- mettre en terrain à bâtir le terrain au sud du chemin du Mont-Rouvel en privilégiant l'espace où l'avion est tombé pendant la guerre et en aménageant un accès.

- respecter autant que possible et sans modifier l'esprit d'origine, l'intégralité des parcelles du centre.

## DELIBERATION N°2012/038

### Aménagement des deux accès des fermes à la Quesne

Dans le cadre de la réfection de la route de la Quesne, il a été décidé par le M. le Maire et ses Adjointes en raison de l'urgence de l'intervention de profiter de la présence sur place de l'entreprise SAS DR mandatée par la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles pour faire réaliser l'aménagement des deux accès des fermes

d'exploitation à la Quesne. Le coût revenant à la charge de la commune s'élève à la somme de 2 552,50 € HT soit la somme de 3 052,79 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au mandatement de la facture correspondante.

M. le Maire soulève le problème d'accès aux exploitations agricoles situées à la Quesne et rue du château. Il indique qu'il a rencontré à la mairie M. Patrick MOISSON Chef d'agence de la Direction des routes pour examiner la situation.

## DELIBERATION N°2012/039

### Mise à disposition voirie

Vu la proposition de la commission voirie de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles de réaliser les travaux de réfection du chemin de la Quesne pour partie et de la sente de la Quesne, le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition de la voirie suivante :

- Année 2012

Chemin de la Quesne : 664,00 ml

Sente de la Quesne : 113,00 ml

Valeur patrimoniale:

777 ml x 53,72 = 41 740,44 €.

## DELIBERATION N° 2012/040

### Vérification du fonctionnement des extincteurs

Monsieur le Maire précise que comme chaque année la vérification du fonctionnement des extincteurs pour l'ensemble des bâtiments communaux a été effectuée. Deux extincteurs ont été changés. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au mandatement de la facture.

La somme de 600,00 € sera inscrite au budget primitif 2012 par décision modificative budgétaire en section investissement opération 61 article 21316.

## DELIBERATION N°2012/045

### Financement achat de parabole satellitaire

Monsieur le Maire a rencontré M. Eric DESPREUX de la Direction Régionale de

France Télécom. Il ressort que sur les 64 lignes téléphoniques France Télécom de la commune, 55 sont éligibles à l'ADSL et que 7 lignes sont inéligibles, 2 lignes supplémentaires sont inéligibles à titre provisoire en raison de leur multiplexage c'est-à-dire de leur approvisionnement superposé. Les 4 lignes du hameau de la Quesne, elles sont reliées à BOIS-GUILBERT et disposent de L'ADSL, et les 9 lignes du Mont-Rouvel, elles dépendent de BOSC-BORDEL. Le Conseil Municipal décide de financer ainsi tout achat de parabole à hauteur de 300 € sous réserve d'une déclaration préalable à la mairie pour les 7 à 9 lignes inéligibles d'avoir recours à un système de solution satellitaire.

### Travaux de renforcement du réseau électrique rue du château

M. le Maire expose que nous sommes toujours dans l'attente de la prise en charge par ERDF du renforcement de la ligne électrique du bourg et qu'il a pris à cet effet des rendez-vous avec M. Henri WATTIEZ Délégué Territorial de la Seine-Maritime et M. Eric HUNBERDOT remplaçant de M. Didier RICHEFORT.



## AGENDA DU MAIRE

- 16 novembre 2012 : Assemblée générale de l'association des Maires et Adjointes du canton de Buchy
- 23 novembre 2012 : Cérémonie des 30 ans du Pays entre Seine et Bray
- 30 novembre 2012 : Réunion AVAP en Mairie
- 11 décembre 2012 : Réunion CCME à Morgny-la-Pommeraye
- 21 décembre 2012 : Conseil municipal
- 25 janvier 2013 : Remise des insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à Jean-Claude DEMARES à Bois-Guillaume
- 8 février 2013 : Conseil municipal

**REMERCIEMENTS** Monsieur le Maire et le Conseil municipal remercient le comité des fêtes pour l'organisation des vœux qui fut un grand succès pour la joie de tous.

# INFORMATIONS GENERALES

## TELEPHONES UTILES

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmes : 17
- Ambulance M. Mme ELIE : 02 35 34 43 79
- Centre anti-poisons : 02 35 88 44 00
- Médecins
  - P. Duret : 02 35 34 09 36
  - M-C. Monnoye : 02 35 34 09 36
  - Mmes Natis et Lebourg : 02 34 34 41 41
- Vétérinaires
  - F. Thomas : 02 35 34 40 06
  - W. Addey : 02 35 34 40 06
  - V. Lamoine : 02 35 34 40 06
- Pharmacie : A. Herrou : 02 35 34 40 41
- CMS 316 - Le Clos de l'Eglise : 02 35 34 31 06

- Assistantes Sociales :
  - Madame Lemoine,
  - Madame Lateurtre,
  - Madame Denibas.
- Consultation nourrisson : Dr Maurey
- Conseillère en économie sociale et familiale : Mme Cantrel
- Conseillère ESF-APA : Mlle Parisy
- Banque alimentaire : distribution de colis. Dépôt des demandes en Mairie. Ancien Centre de Secours, Mme Robinet, 1 jeudi sur 2 de 16h00 à 16h30.
- Service de car - VEOLIA : plusieurs allers-retours par jour Buchy - Rouen (A/R : 4 €).
- Location de salle (Commune uniquement) Mme Ouvril : 06 08 16 38 73

- ADMR (Association d'aide aux personnes âgées) - Mme Soulas, Présidente : 02 35 34 93 91
  - lundi : 9h30 - 13h30 / 14h - 17h
  - mardi : 13h30 - 18h
  - mercredi : 9h - 12h30 / 13h - 16h30
  - jeudi : 10h - 12h
  - vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h
- OUVERTURE DE LA MAIRIE :
  - mardi : 9h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30
  - jeudi : 14h00 - 18h30
- PERMANENCE DES ADJOINTS :
  - mardi : 14h00 - 16h00
- PERMANENCE DU MAIRE :
  - Samedi matin sur rendez-vous
  - Tél. : 02 35 34 44 37 - Fax : 02 35 34 29 47
  - E-mail : [mairie.boisheroult@wanadoo.fr](mailto:mairie.boisheroult@wanadoo.fr)